

COMMUNE D AULON**Nombre de membres
en exercice : 7****PV de la Séance du vendredi 23 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Jean-Bertrand.

Présents : 7**Votants : 7**

Sont présents : Jean-Bertrand DUBARRY, Céline CHEMLA, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Philippe GARNIER, Gabriel SABASTIA, Cyril VENTAJA

Représentés :**Excusés :****Absents :****Secrétaire de séance :** Sylvie DILHET**Objet: Aménagement de la Maison de la Nature - Rapport de la CAO - Abroge et remplace la délibération n°2023-043 du 09/06/2023 (DE 2023 046)**

Monsieur le Maire précise que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2023-043 de la séance du 9 juin 2023. Une erreur de montant du marché sur le lot n°11 a été constaté.

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission d'Appel d'Offre incluant l'analyse du Maître d'Oeuvre.

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser une consultation directe concernant les lots n'ayant pas reçu d'offre, soit les lots n°5, 6 et 10.

- signer les marchés des entreprises suivantes et à engager les travaux.

LOT	Entreprise	Maison Nature Offre HT
N°1	PIERRES ET BOIS	37 750.00 €
N°2	PIERRES ET BOIS	16 341.00 €
N°3	LERDA	49 081.73 €
N°4	SOCABAT	6 924.75 €
N°5	Infructueux	
N°6	Infructueux	
N°7	PIERRES ET BOIS	11 360.00 €
N°8	DPR	10 280.20 €
N°9	SPIE	24 215.21 €
N°10	Infructueux	
N°11	BATIFEU	13 593.27 €

Objet: Rénovation de l'Appartement communal - Rapport de la CAO - Abroge et remplace la délibération n°2023-044 du 09/06/2023 (DE 2023 047)

Monsieur le Maire précise que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2023-044 de la séance du 9 juin 2023. Des erreurs sur les montants du marché des lots n°2, 3 et 11 ont été constaté.

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission d'Appel d'Offre incluant l'analyse du Maître d'Oeuvre.

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser une consultation directe concernant les lots n'ayant pas reçu d'offre, soit les lots n°5, 6 et 10.

- signer les marchés des entreprises suivantes et à engager les travaux.

LOT	Entreprise	Appartement Offre HT
N°1	PIERRES ET BOIS	21 060.00 €
N°2	PIERRES ET BOIS	37 889.00 €
N°3	LERDA	6337.48 €

N°4	SOCABAT	5 816.55 €
N°5	Infructueux	
N°6	Infructueux	
N°7	PIERRES ET BOIS	2 436.00 €
N°8	DPR	15 624.90 €
N°9	SPIE	9 604.79 €
N°10	Infructueux	
N°11	BATIFEU	6 773.29 €

Objet: Décision modificative budgétaire n°3 - Budget Principal (DE 2023 048)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20415342	IC : Bâtiments, installations	4176.66	
		TOTAL :	4176.66
			0.00
		TOTAL :	4176.66
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Décision modificative budgétaire n°1 - Budget Eau et Assainissement (DE 2023 049)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 116	Installat°, matériel et outillage techni	3260.26	
213 - 117	Constructions	916.40	
131	Subvention d'équipement		4176.66
		TOTAL :	4176.66
			4176.66
		TOTAL :	4176.66
			4176.66


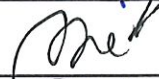
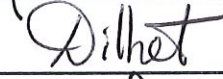

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

LISTE DE PRESENCE

vendredi 23 juin 2023

Date de la convocation: 19/06/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DUBARRY Jean-Bertrand	Maire	
CHEMLA Céline	Conseillère	
DILHET Sylvie	1ere Adjointe	
FOUGA Lucien	2eme Adjoint	
GARNIER Philippe	Conseiller	
SABASTIA Gabriel	Conseiller	
VENTAJA Cyril	Conseiller	

Elu secrétaire de séance : Dilhet Sylvie .